

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2018

Présents: M. GAIDON Alain, M. MATRAY Bernard, Mme FOUGERAT Marie-Odile, M. BERTINET Philippe, Mme CHERASSE Colette, M. DUFOUR Anthony, M. THEVENOT Daniel , Mme PERRET Marie-Christine,

Excusés: Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie M. BOURIGAULT Franck, M. LENGRAND Loïc , Mme PEIRON TRAUB Dominique, M. MAILLET Yannick,

Date de convocation : 16 juillet 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 00 dans la salle du conseil.

M. Daniel THEVENOT est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2018 est approuvé à l'unanimité

1) Avenants n°1 aux marchés de travaux « Réhabilitation du restaurant scolaire et aménagement de deux salles de classe » Lot 4 étanchéité et lot 7 carrelage faïence

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les avenants n°1 aux marchés (lot 4 et lot 7) en moins-value, portant le montant global des travaux à 568 443.71 € HT soit une augmentation de 3.78% par rapport au montant global initial du marché.

2) Règlement intérieur garderie périscolaire

3) Règlement intérieur restaurant scolaire

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les modifications apportées aux règlements respectifs des services de cantine et garderie en vue de les adapter à l'usage d'un logiciel de réservation et de facturation prévu à compter de la prochaine rentrée scolaire.

4) Convention de servitudes avec ENEDIS pour la pose d'un poteau sur un chemin rural

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer une convention de servitudes avec Enedis qui doit emprunter le chemin rural cadastré B136 appartenant à la commune et y effectuer des travaux pour le remplacement d'un support béton.

5) Attribution du marché de prestations de restauration scolaire

Suite à la consultation publique en vue de confier à un prestataire extérieur la mission de confectionner dans les locaux communaux les repas destinés au restaurant scolaire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché public de prestations de restauration scolaire à l'entreprise NEWREST CORALYS dont l'offre a été classée économiquement la plus avantageuse et autorise M. le Maire à signer l'accord cadre avec l'entreprise NEWREST CORALYS, ainsi que tous les actes y afférents, et les avenants.

6) Création d'un poste d'agent d'entretien des locaux à temps non complet

Afin d'assurer l'entretien des nouvelles surfaces consécutives à la réhabilitation du restaurant scolaire et à l'agrandissement de l'école, le conseil municipal décide, à l'unanimité de créer un poste d'agent d'entretien des locaux à raison de 16.65/35^{ème} à compter du 01/09/2018, ouvert au grade d'adjoint technique.

7) Diminution du temps de travail d'un agent d'entretien des locaux

En réponse à la demande d'un agent d'entretien des locaux en faveur d'une réduction de son temps de travail, le conseil municipal à l'unanimité, décide de réduire le temps de travail de l'agent de 33/35^{ème} à 30.89/35^{ème} soit une baisse inférieure à 10%.

Questions diverses :

Résultat du sondage auprès des familles fréquentant l'école de Saint-Julien sur l'ouverture par l'association des familles d'un accueil le mercredi de 7h30 à 13h à la maison associative de Blacé, en septembre 2018.

Sur 62 (à vérifier) familles, 38 ont répondu dont une ne se prononçant sur rien

Sur les 38 familles , 6 sont intéressées par la formule représentant 8 enfants.

Sur les 31 familles non intéressées ; 22 ont une autre solution, 4 ne sont pas intéressées pour d'autres raisons et 5 ne sont pas intéressées car ont besoin d'un accueil à la journée. Ces 5 familles représentent 7 enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le président à 21h45

Le Maire,
Alain GAIDON

